

Règlement de nomination et de vote de l'académie 2012

L'assemblée des membres de l'association „Académie du Cinéma Suisse“ du 6 août 2011 édicte le règlement de nomination ci-après:

1. Organisation et désignation des nominations

L'office fédéral de la culture (OFC) cède à SWISS FILMS l'organisation et l'exécution de la procédure de nomination. SWISS FILMS et l'Académie du Cinéma Suisse travaillent en étroite collaboration. Des échanges de vues réguliers ont lieu entre SWISS FILMS et le comité de l'Académie du Cinéma Suisse.

2. Catégories de prix

Les catégories suivantes sont créées pour le Prix du Cinéma Suisse «Quartz 2012»:

- 1 Meilleur film de fiction
- 2 Meilleur documentaire
- 3 Meilleur court métrage
- 4 Meilleur scénario
- 5 Meilleure interprétation féminine
- 6 Meilleure interprétation masculine
- 7 Meilleure interprétation dans un second rôle
- 8 Meilleure musique de film
- 9 Meilleure photo (nouveau)

Les catégories doivent être évaluées et rediscutées d'ici à 2013.

3. Conditions de participation

3.1. Films admis à concourir

¹Sont admis à concourir les films suivant l'article 2 alinéa 2 de la loi suisse sur le cinéma et les coproductions reconnues par la Confédération réalisées par un réalisateur de nationalité suisse ou domicilié en Suisse.

²Pour le Prix du Cinéma Suisse 2012, les films admis à concourir doivent, en 2011 et jusqu'aux Journées de Soleure 2012 comprises, avoir été sélectionnés dans le programme principal d'un festival de cinéma suisse ou d'un important festival de cinéma de l'étranger, ou exploités dans une salle suisse. Par la suite, le délai court des Journées de Soleure de l'année considérée aux Journées de Soleure de l'année suivante. Les films dont la première a lieu aux Journées de Soleure sont admis à concourir pour le Prix du Cinéma Suisse de l'année considérée.

³Les films de télévision produits de manière indépendante ne sont admis à concourir qu'à la condition d'avoir été exploités en salle en Suisse.

⁴Un film ne peut participer qu'une fois au Prix du Cinéma Suisse.

⁵SWISS FILMS établit une liste des films admis à concourir. En cas de doute l'office fédéral de la culture (OFC) décide sans appel des films admis à concourir pour l'année considérée.

3.2. Prix récompensant les prestations individuelles

¹Sont admises à concourir les personnes de nationalité suisse et celles qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'un permis de séjour.

3.3 Inscription et envoi des films

Les films sont inscrits auprès SWISS FILMS par leurs producteurs. Ceux-ci s'engagent à faire parvenir en temps opportun les films en DVD à SWISS FILMS. Les dates exactes et le nombre d'exemplaires requis sont communiqués durant l'été au plus tard et publiés dans Ciné-Bulletin en août 2011.

4. Nominations

Les nominations pour le Prix du Cinéma Suisse «Quartz» sont du ressort des membres de l'Académie du Cinéma Suisse. Les membres auront accès aux films.

Tous les membres de l'académie sont invités à procéder aux nominations suivantes à partir de la liste des films admis à concourir:

- 5 films de fiction
- 5 documentaires
- 5 courts métrages
- 3 compositions musicales (musique de film pour film de fiction ou documentaire), resp. musiciens
- 3 scénarios, resp. scénaristes
- 3 photo/image cinématographiques, resp. chefs opérateurs
- 3 actrices pour la «Meilleure interprétation féminine»
- 3 acteurs pour la «Meilleure interprétation masculine»
- 3 personnes pour la «Meilleure interprétation dans un second rôle»

Les membres de l'académie font leur choix sur l'outil de vote en ligne de l'Académie du Cinéma Suisse. Il est possible de porter son choix sur 3 ou 5 nominations par catégorie. Le vote en soi n'est pas pondéré. Il n'y aura pondération qu'en cas de partage égal des voix dans une ou plusieurs catégories. Dans ce cas, l'ordre des nominations indiquées sera pris en compte. Les membres de l'académie ont la possibilité de nommer des films et des prestations auxquels ils ont eux-mêmes collaboré ou dont ils sont eux-mêmes les auteurs.

Les membres souhaitant participer à la procédure de nomination sont tenus de s'inscrire par écrit. Sont autorisés à participer les membres qui ont réglé leur cotisation pour l'année en cours. Ces derniers s'engagent à regarder tous les films d'une ou de plusieurs catégories. Les membres n'auront accès qu'aux films des catégories auxquelles ils se sont inscrits.

Le choix prend fin à 12h00 la veille du jour où les nominations sont communiquées. Les nominations auxquelles l'Académie du Cinéma Suisse a procédé sont authentifiées par un notaire. Une commission de nomination de l'Office fédéral de la culture (OFC) constituée de membres de l'Académie désignera les nominés en se basant sur les recommandations de l'Académie.

5. Communication des nominations

Les nominations pour le Prix du Cinéma Suisse «Quartz» sont rendues publiques aux Journées de Soleure. Les primes récompensant les nominés sont versées par l'OFC.

6. Préparatif du Prix du Cinéma Suisse

Tous les films nominés ont le droit de concourir pour le Prix du Cinéma Suisse «Quartz».

7. Déroulement et organisation du vote du jury

Les membres de l'Académie du Cinéma Suisse désignent les lauréats des Prix du Cinéma Suisse «Quartz».

Les membres de l'Académie votent en utilisant l'outil de vote de l'Académie du Cinéma Suisse. Un(e) lauréat(e) doit être élu(e) par catégorie.

Les membres qui ont réglé leur cotisation pour l'année en cours et qui se sont inscrits à la procédure de nomination peuvent participer au vote et voter dans une ou plusieurs catégories.

La fin du vote sera fixée par SWISS FILMS en considération de tous les acteurs et sera communiquée peu après l'annonce des nominations. Le vote effectué par l'Académie du Cinéma Suisse sera certifié par un notaire.

Une commission indépendante, composée de membres de l'Académie peut également remettre le «Prix spécial de l'Académie» (non doté). Les conditions pour faire partie de la commission susnommée sont les suivantes:

- Pas de participation à l'un des films nominés
- Visionnage de tous les films de fiction et documentaires nominés

Le comité de l'Académie désigne les cinq membres de la commission dans un souci d'égalité en termes de sexe, de région linguistique et du domaine de spécialité des membres de la commission.

Le comité peut, en outre, proposer des personnes pour le Prix d'honneur. L'attribution de ce prix est décidée de concert avec les organisateurs de la remise des prix.

Les lauréats seront connus à l'occasion de la remise des prix.

8. Remise du Prix du Cinéma Suisse

Les membres de l'Académie du Cinéma Suisse sont invités à la cérémonie de remise du Prix du Cinéma Suisse «Quartz».

Zürich, 7 juillet 2011